

«Les juristes ont besoin de renforcer leurs connaissances en comptabilité», pour J.Gasbaoui

06/11/2020



L'avocat Julien Gasbaoui entend développer un diplôme universitaire (DU) sur la comptabilité ouvert aux étudiants juristes à l'Université Aix-Marseille. Il pourrait voir le jour en 2021.

Julien Gasbaoui, avocat spécialisé dans la défense des professionnels du chiffre, est nommé maître de conférences associé à l'université d'Aix-Marseille pour développer le pôle Chiffre et Droit. Explications.

Vous plaidez pour la convergence des savoirs entre droit et comptabilité. Pourquoi ?

Dans ma pratique quotidienne, je constate régulièrement à quel point les professionnels du droit et ceux du chiffre évoluent dans des environnements complexes, dans lesquels ils ont besoin de compétences croisées. Ainsi, il m'arrive d'être sollicité par des commissaires aux comptes qui me disent : *« je suis face à tel montage complexe, il y a des flux de trésorerie qui me posent question : est-ce qu'on ne serait pas, au regard des derniers arrêts de la Cour de Cassation, face à une situation qui devrait m'alarmer sur le plan de la révélation de faits délictueux ? »*. D'un autre côté, il est évident que les juristes ont besoin de renforcer leurs connaissances en comptabilité. Premièrement, car la comptabilité est une matière juridique, on devrait d'ailleurs plus souvent l'appeler « droit comptable ». Ensuite, parce que les problématiques comptables sont souvent la clé de voûte d'un dossier. Au pénal, la compréhension de la comptabilité va déterminer ou non, l'existence de l'infraction dissimulée dans les comptes. Côté magistrats, mieux appréhender la comptabilité permettrait aux juges de se réappropriier l'ensemble des dossiers. Certes, ils peuvent s'appuyer sur les rapports d'experts judiciaires. Mais le magistrat n'est pas tenu par le rapport de l'expert. Il doit l'intégrer dans son jugement, ce qui veut dire le comprendre et le mettre en perspective, avec son analyse personnelle du dossier. Et tout cela n'est possible que s'il maîtrise les fondamentaux de la comptabilité. Il y a une demande générale de formation, et nous nous acheminons vers une imbrication des savoirs.

Quel rôle joue votre pôle à Aix-Marseille, dans cette convergence des savoirs ?

L'Institut de Droit des affaires propose un ensemble de Masters 2 en procédures collectives, en droit des sociétés, droit commercial, etc. Ce sont des masters classiques et qui renferment chacun un enseignement en comptabilité. Nous voulons aller plus loin, en créant un Diplôme Universitaire qui rassemble des enseignements qui, pour l'instant, sont disséminés dans chacun des masters. Il s'agirait d'une formation initiale, pour les étudiants juristes qui manifestent un intérêt fort pour la comptabilité. Chaque année, nous relevons l'intérêt des étudiants pour la comptabilité, notamment ceux de notre Master ingénierie des sociétés, dont certains vont même jusqu'à se réorienter vers l'expertise-comptable. Il y a donc une vraie légitimité pour une nouvelle formation. Ce DU s'effectuerait également en formation continue sur 2 ans. L'idée serait alors de

délivrer des enseignements singuliers, s'adressant à des juristes et à des professionnels du chiffre déjà compétents dans leur matière, et soucieux de développer leur expertise. Ce serait un lieu d'échange, une formation moins académique que pratique orientée vers de vraies études de cas. On partirait de l'existant en se plongeant dans des dossiers, et en disant : « voici le jugement, voilà les éléments dont disposait le magistrat. Qu'en pensez-vous ? ». Nous allons guider les étudiants, leur montrer comment l'infraction a été découverte, débattre avec eux pour déterminer s'il s'agissait vraiment d'une infraction, mettre en perspective avec la jurisprudence existante, solliciter l'analyse personnelle de chacun, après étude de l'ensemble. La formation sera donc très pratique, directement opérationnelle.

A quel horizon ce nouveau diplôme est-il prévu ?

La crise du Covid-19 bouleverse quelque peu le calendrier, mais ce DU pourrait voir le jour en 2021 ou 2022. Dans l'immédiat, nous relançons une formation courte de 4h au droit pénal des affaires pour les professionnels. Plus généralement, notre Institut poursuit une logique de proximité entre le monde professionnel et universitaire. Nous nous sommes ainsi rapprochés de la Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) qui est déjà très impliquée dans l'inter-professionnalité entre le chiffre et le droit, à travers notamment une formation sur le préjudice économique, où le chiffre et le droit sont fortement imbriqués. Notre objectif, à travers le nouveau DU, sera de renforcer les échanges entre les professionnels de tous horizons : experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, juristes, magistrats, universitaires, afin de croiser les regards. On a parlé, un temps, de guerre entre le chiffre et le droit : ce temps est révolu et les uns et les autres doivent désormais travailler de concert sur les dossiers.

Source URL: <https://www.actuel-direction-juridique.fr/content/les-juristes-ont-besoin-de-renforcer-leurs-connaissances-en-comptabilite-pour-jgasbaoui>